

2022

DPEF

Déclaration de
Performance
Extra-Financière



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

AVANT PROPOS

Le présent document illustre la manière dont le groupe Exacompta Clairefontaine prend en compte les incidences environnementales, sociales et sociétales liées à ses activités.

Cette Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) fait partie intégrante du rapport de gestion. La période de reporting concerne l'année 2022, du 1er janvier au 31 décembre, durant laquelle le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 835 604 k€.

L'ensemble des activités du groupe est pris en compte dans le périmètre de cette déclaration, pour autant, un focus est réalisé sur les activités de production de papier qui concentrent l'essentiel des impacts environnementaux.

Les activités de la société Raynard ont cessé en mars 2023. Les informations représentatives de l'année 2022 n'ont pu être collectées pour ce site. Par ailleurs, d'autres entités n'ont pas pu fournir la totalité des données dans les délais ou certaines sont partielles. Toutefois, cela n'altère pas la qualité d'ensemble de ce rapport.

En 2022, le groupe a acquis :

- **The Clay and Paint Factory**, fabricant de peintures, teintures, vernis et pâte à modeler ;
- **J. BLOCKX Fils**, producteur d'huiles, aquarelles, pastels, pigments et auxiliaires.

Les données relatives à ces sites commenceront à être prises en compte dans la DPEF publiée au titre de l'année 2023.

Le groupe encourage la prise de mesures relatives à l'alimentation responsable, la lutte contre la précarité alimentaire et l'amélioration du bien-être animal mais il n'a pas de responsabilités directes dans ces domaines. Ces thématiques sont donc exclues de ce rapport.

Ces dispositions n'ont pu être mises en œuvre en 2022, mais à partir de 2023, Exacompta Clairefontaine souhaite que ses filiales engagent des actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.

Pour la partie française du groupe, dans les entreprises de plus de 11 salariés, le comité social et économique (CSE) est l'instance représentative du personnel.

Les échanges avec les partenaires sociaux, notamment les délégués syndicaux, ont permis depuis de nombreuses années la signature et la mise en œuvre d'accords collectifs afin de veiller au maintien de bonnes conditions de travail dans un souci d'égalité de traitement.

À fin 2022, 126 accords en vigueur ont été recensés, concernant par exemple les salaires, le temps de travail, le financement d'un système de santé ou encore l'égalité professionnelle homme/femme.

Les directeurs de sites sont chargés de mettre en œuvre la politique du groupe afin que ses activités soient réalisées en garantissant la santé et la sécurité des collaborateurs, en préservant l'environnement et en contribuant au développement des territoires.

La préservation de la biodiversité sous toutes ses formes est un enjeu majeur. Elle assure à l'Homme bien des services, notamment :

- d'approvisionnement (nourriture, eau douce, matériaux de construction, principes pharmaceutiques, combustible, ...)
- de régulation (climatique, de l'érosion, des maladies, pollinisation, ...)
- culturels (loisirs et tourisme, inspiration, éducation, valeurs éthiques et spirituelles).

Le groupe Exacompta Clairefontaine, en tant qu'utilisateur de ces services, a à cœur de participer à la préservation de la biodiversité. Différentes actions dans ce domaine sont mises en avant dans le présent rapport.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DU GROUPE 4

<i>Ses principaux métiers</i>	4
<i>Ses marchés</i>	5
<i>Des atouts industriels</i>	6
<i>Des atouts commerciaux</i>	6
<i>Des atouts environnementaux</i>	7
<i>Une politique de long terme</i>	8

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES 9

Les investissements limitant les impacts sur l'environnement	10
Les provisions et garanties financières	12
Les matières premières	12
La gestion des « déchets »	14
<i>La lutte contre le gaspillage alimentaire</i>	15
Les consommations énergétiques	15
<i>Les combustibles</i>	15
<i>L'électricité</i>	16
<i>L'utilisation d'énergies renouvelables</i>	17
Les émissions atmosphériques	17
<i>Les gaz à effet de serre</i>	17
<i>Les autres émissions atmosphériques</i>	18
Les prélèvements d'eau	19
Les rejets d'eaux usées	20
Les sols	20
<i>Le recyclage agricole des boues d'épuration</i>	20
<i>Les sols sur les sites du groupe</i>	21
Les nuisances sonores et toute autre forme de pollution	21
Les incidents environnementaux	22
La biodiversité	22
Les effets du changement climatique	24

INFORMATIONS SOCIALES 25

Le capital humain du groupe	26
Le développement des compétences	26
Égalité des chances et diversité	27
La santé et la sécurité des salariés	28
<i>Les actions de prévention</i>	28
<i>Les accidents du travail et maladies professionnelles</i>	29

AU CŒUR DES TERRITOIRES 30

Impacts territoriaux et économiques	31
Politique fiscale	31
La loyauté des pratiques	31
Les achats et la sous-traitance	32
La sécurité des produits	32
Les partenariats	32
Les droits de l'Homme et les actions éducatives	33

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX 35

RAPPORT DE VÉRIFICATION 37

PRÉSENTATION DU GROUPE

Le groupe Exacompta Clairefontaine est à la fois producteur et transformateur de papier, cela lui permet de contrôler la qualité de ses produits à toutes les étapes de leur fabrication.

Sa ligne directrice est de fabriquer ce qu'il vend et de vendre ce qu'il fabrique. Sauf à de rares exception, il n'est ni un revendeur, ni un sous-traitant.

Sa force est de s'appuyer sur des marques emblématiques pour fidéliser des consommateurs et des entreprises au travers d'une politique constante de qualité.

SES PRINCIPAUX MÉTIERS

PAPIERS D'IMPRESSION ET D'ÉCRITURE

Depuis 1858, les **Papeteries de Clairefontaine** fabriquent des papiers d'impression et d'écriture. Avec cinq machines réparties sur quatre sites, le groupe en a produit près de 292 000 tonnes en 2022 (tonnage brut). Le positionnement qualitatif de ces papiers destinés à la bureautique, l'impression, la fabrication d'articles de papeterie ou de classement est très majoritairement en haut de gamme.



Depuis 2008, la consommation des papiers et des articles de papeterie diminue sous l'effet du développement des moyens informatiques de notation et de transmission des données, ainsi que des campagnes de déningement écologique.

Les matières premières principales utilisées par **Clairefontaine**, **Mandeure** et **Schut** sont des pâtes à papiers vierges ou recyclées achetées sur le marché mondial. De son côté, **Everbal** utilise une technologie qui lui permet de produire en moyenne 100 kg de papier à partir de 106 kg de vieux papiers.



Les papiers du groupe sont concurrencés par ceux de gros fabricants produisant également leurs pâtes. Ceux-ci ont un avantage structurel pour leurs prix de revient et ne subissent pas les variations de prix du marché des pâtes marchandes.

ARTICLES DE PAPETERIE

Leur fabrication a débuté à la fin du XIX^{ème} siècle aux **Papeteries de Clairefontaine** et depuis 1930 chez **Exacompta**. Cette activité représente plus de 62 % des chiffres d'affaires cumulés de ces deux secteurs d'activité et en fait un des premiers européens dans ce domaine.

Des cahiers, copies, blocs, enveloppes, registres, agendas, la fabrication s'est étendue durant ces trente dernières années aux articles de classement, à ceux pour les beaux-arts et les loisirs créatifs, ainsi qu'aux calendriers. Le savoir-faire du groupe permet également de proposer des prestations dans le domaine de l'imprimerie.

Le groupe a engagé depuis 2014 une diversification vers le développement de photos numériques et services connexes par l'acquisition de **Photoweb**, **Invaders Corp (Lalalab)** et dernièrement **Fizzer**. En 2019, l'achat de **Eurowrap** lui a permis de devenir un acteur important dans le domaine du papier cadeau. En 2022, le groupe a poursuivi son développement dans le secteur des loisirs créatifs en prenant possession de **The Clay and Paint Factory** et **J. Blockx Fils**, deux entreprises belges notamment spécialisées dans la fabrication de peintures.



Une grande part des articles de papeterie fait l'objet d'achats saisonniers ; cela induit une charge variable des ateliers et des surstocks coûteux en place et en trésorerie.

SES MARCHÉS

Le groupe Exacompta Clairefontaine a pour clients des revendeurs de papier, des imprimeurs ou transformateurs, des fournisseuristes de bureaux, des détaillants et des grandes surfaces. Il n'exerce cette activité commerciale qu'en aval de celles de la production de papiers et d'articles de papeterie. À l'exception des produits du département digital photos, le groupe ne vend pas directement aux consommateurs finaux.



Pour maintenir l'activité des ateliers en accompagnant les demandes de la clientèle, il faut multiplier les références fabriquées. Celles-ci se chiffrent à plus de 20 000 pour le groupe. Les séries économiques diminuent, ce qui engendre une augmentation des prix de revient.

Vis-à-vis des professionnels et des utilisateurs, le groupe privilégie la vente de produits portant ses propres marques. Les plus connues couvrent plusieurs familles de produits, par exemple :

- **Clairefontaine** en papiers, cahiers, enveloppes, articles beaux-arts.
- **Exacompta** en registres, manifolds, articles de bureau et de classement.

De même, les gammes des agendas **Quo Vadis** et des blocs **Rhodia** sont de plus en plus larges.



DES ATOUTS INDUSTRIELS

La qualité des papiers fabriqués par le groupe est le socle qui assure la pérennité de ses produits qu'il s'agisse de papiers vendus en l'état (bobines, rames, ramettes) ou de ceux qui sont transformés en articles de papeterie dans ses propres ateliers avec le même degré d'exigence.

Sur les trois derniers exercices, le groupe a investi en moyenne 34 millions d'euros par an (soit 4 à 5 % du chiffre d'affaires consolidé) pour développer et/ou renouveler ses outils de production, de transformation, de distribution.

En France, il développe les compétences de son personnel en affectant au minimum 1 % de la masse salariale à la formation continue.

Sa politique de recherche et développement porte principalement sur l'homogénéité, les brillances et les enductions de papiers destinés à des impressions ou des conditionnements spécialisés. De multiples essais sont effectués chaque année sur les cinq machines. Parallèlement, l'utilisation des fibres recyclées est valorisée. Le groupe poursuit également le développement de nouvelles gammes de papiers.

Pour les articles de papeterie, un atelier met au point des équipements spéciaux, des bureaux de design créent des articles innovants. Enfin, le laboratoire de **Photoweb** est en pointe pour les applications numériques personnalisées.

DES ATOUTS COMMERCIAUX

Les consommateurs sont fidèles aux marques du groupe qui sont la signature de la qualité des produits qui les portent. Des campagnes de communication efficaces les font encore mieux connaître. Leur montant représente environ 2,4 % du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Le groupe anime des réseaux de commerciaux exclusivement affectés à la vente des articles de papeterie et des papiers aux commerces spécialisés et aux grandes surfaces. Pour visiter les « grands comptes », les différents départements du groupe emploient par ailleurs des délégués commerciaux.

Exacompta Clairefontaine dispose également d'une boutique en ligne, **Exaclair Shop**, dédiée aux revendeurs référencés.

EXACLAI *Shop*

Le groupe possède six plateformes logistiques performantes pour livrer ses clients sur toute l'Europe de l'Ouest :

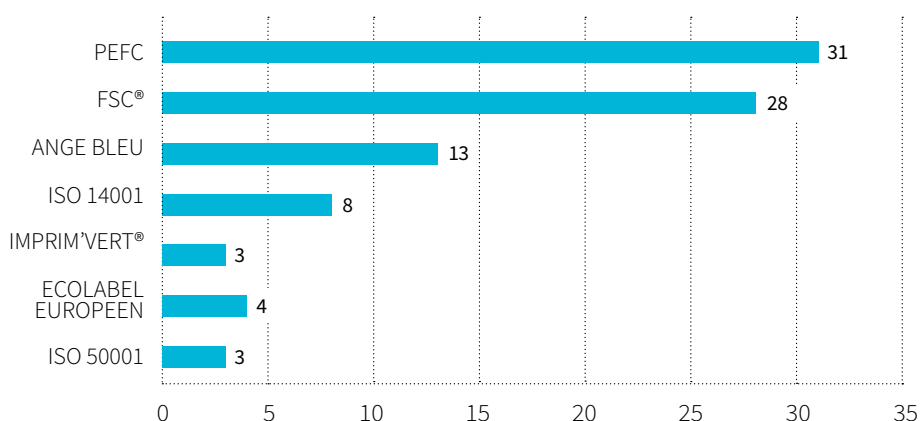
- Vémars (95) pour **Exacompta**,
- Ottmarsheim (68) pour **Clairefontaine Rhodia**,
- Etival-Clairefontaine (88) pour **Papeteries de Clairefontaine**,
- Carquefou (44) pour **Quo Vadis**,
- Wizernes (62) pour **Papeteries Sill** pour la distribution aux grandes et moyennes surfaces (GMS),
- Autrèche (37) - **Cogir** pour l'expédition des produits destinés aux cafés, hôtels et restaurants (CHR).

DES ATOUTS ENVIRONNEMENTAUX

Une attention toute particulière est portée à la préservation de l'environnement. Au-delà du respect des obligations réglementaires, certains sites du groupe ont obtenu des certifications environnementales :

- FSC® et PEFC : chaînes de contrôle pour l'utilisation de fibres de cellulose provenant de forêts gérées durablement ;
- Ange Bleu : utilisation de matières fibreuses ou plastiques recyclées en limitant l'emploi de substances dangereuses ;
- Ecolabel Européen : limitation des rejets atmosphériques et aqueux durant la fabrication, restriction d'emploi de substances dangereuses et utilisation plus efficace de l'énergie ;
- Imprim'Vert®, ISO 14001, ISO 50001 : mise en place d'une organisation pour améliorer la performance environnementale globale des sites.

Nombre de sites certifiés par référentiel



*Certaines charges pesant sur le groupe le pénalisent vis-à-vis de ses concurrents européens. Par exemple, au titre de l'année 2022, les **Papeteries de Clairefontaine** paient plus de 1,7 millions d'euros au titre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour la mise sur le marché des papiers graphiques. Cette contribution obligatoire n'existe dans aucun autre pays européen et les producteurs étrangers vendant en France la font payer par les distributeurs.*

UNE POLITIQUE DE LONG TERME _____

Établissements Charles Nusse SA détient plus de 80 % du capital d'Exacompta Clairefontaine. Cette holding familiale anime et contrôle le groupe lui permettant d'avoir une politique cohérente sur le long terme.

Dans une industrie à caractère très capitalistique, le groupe a mis en réserve en moyenne les trois quarts de ses résultats consolidés. Bien que sa trésorerie soit satisfaisante, ses investissements importants, internes ou externes, sont financés par des emprunts à moyen et long terme.

Exacompta Clairefontaine a pour politique de détenir à 100 % toutes ses filiales, directes ou indirectes, ce qui écarte l'implication d'intérêts minoritaires.

Le groupe est décentralisé en cinq départements dirigés par des responsables partageant les mêmes valeurs, à même de prendre des décisions rapides en cohérence avec la politique générale définie. Avec plus de 160 ans d'histoire, les choix opérés jusqu'à présent démontrent la pertinence de ses orientations stratégiques, lesquelles prennent notamment en compte ses responsabilités environnementale, sociale et sociétale.

Pour autant, cela n'empêche pas le groupe Exacompta Clairefontaine d'appréhender les enjeux détaillés ci-après comme autant de défis à relever pour assurer sa pérennité :

- les tendances de consommation et la place toujours plus présente du numérique renforcée récemment par l'épidémie de Covid-19,
- la gestion durable des forêts, que ce soit en termes d'utilisation des ressources, de préservation de la biodiversité ou de soutien aux populations locales,
- la consommation énergétique importante des activités de production de papier, dans une période où la transition énergie-climat se fait plus pressante,
- la nécessité d'accroître la maîtrise des prélèvements d'eau et d'améliorer la qualité des rejets,
- la préservation de la santé et de la sécurité des salariés ainsi que la gestion et le développement de leurs compétences.

Ces sujets prioritaires ont été identifiés en croisant :

- des études sectorielles,
- des études de benchmark réalisées sur les meilleures pratiques identifiées,
- des questionnaires sectoriels proposés par les parties prenantes (notamment le WWF),
- l'accompagnement par un expert indépendant.

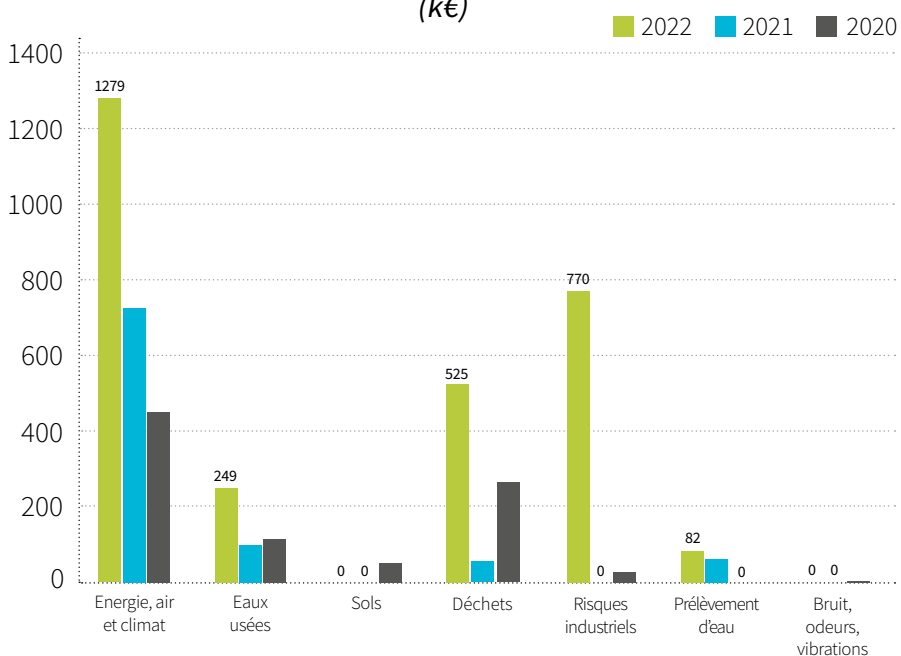
INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES



LES INVESTISSEMENTS LIMITANT LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, le groupe investit pour améliorer la performance environnementale des usines et apporte son soutien à des actions visant à réduire ses impacts sur l'environnement. En 2022, la somme des principaux investissements sur cette thématique atteint 2 910 k€. Sur les trois dernières années, la part dédiée aux actions en faveur des économies d'énergie a fortement augmenté. Elle représente en 2022 44 % de l'enveloppe globale. Cela met en lumière l'engagement du groupe à réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour préserver le climat.

Répartition des investissements par thématique
(k€)



Quelques exemples d'actions menées par les entreprises du groupe en 2022 :

- économies d'énergie et réduction des émissions atmosphériques
 - **Falken** : utilisation de 100 % d'électricité verte ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : installation d'un variateur de vitesse sur une pompe à vide, simplification du circuit de pâte à papier pour limiter les pertes de charge au raffinage ;
 - **CFR** : remplacement et isolation d'une partie de la toiture de l'atelier de production ;
 - **Claircell, CFR, Papeteries de Clairefontaine, Exacompta, Falken, Quo Vadis, Lavigne, Exaclair UK** : remplacement d'éclairages d'ancienne génération par des LED ;
 - **Papeteries Sill, Papeteries de Clairefontaine, Lavigne** : remplacement de portes et fenêtres ;
 - **Lavigne** : isolation par l'extérieur des bureaux et remplacement du système de chauffage ;
 - **Photoweb** : réalisation de diagnostics Eco-Flux (énergie, matière, déchets, eau) et Décarbon'Action (gaz à effet de serre) ;

- **Papeterie de Mandeure** : achat d'un compresseur à vitesse variable et récupération des calories, nettoyage des échangeurs de chaleur, installation de compteurs électriques divisionnaires pour suivre plus finement les consommations ;
 - **Exaclair UK** : remplacement d'unités de climatisation par des appareils plus performants, utilisation de véhicules de société hybrides ou électriques ;
 - **Papeteries Sill** : remplacement de manches filtrantes d'un dépoussiéreur pour réutiliser l'air filtré pour chauffer l'atelier de fabrication ;
- traitement des eaux usées
 - **Everbal** : installation de turbines d'aération lentes sur une lagune de traitement des eaux de process ;
 - **Papeterie de Mandeure** : mise en recirculation automatique des effluents en cas d'incident, installation d'une pompe de recirculation des refus d'épuration de la pâte à papier vers le pulpeur pour réduire la quantité de boues et de DCO générée ;
 - **Schut** : optimisation de l'installation de préparation de polymère pour réduire la teneur en matières en suspension des eaux rejetées ;
- gestion des déchets
 - **Exacompta, Rainex, Manuclass, Papeteries Sill, Papeteries de Clairefontaine** : achat de presses à balles pour réduire le volume des déchets, améliorer leur transport et faciliter leur valorisation ;
 - **AFA** : séparation des flux de poussières et de rognures de découpe et installation d'une presse à brique pour compacter les poussières ;
 - **Rainex, Papeterie de Clairefontaine** : achat d'un dérouleur et d'une guillotine pour mieux valoriser les culots de bobine de papier ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : installation d'une ligne de convoyage de bobines automatisée dans le but de réduire les taux de rebuts liés à la manutention ;
- prélèvements d'eau
 - **Papeteries de Clairefontaine** : durant la période de sécheresse sévère, location d'un groupe froid, de deux échangeurs et essai de réutilisation des eaux en sortie de station d'épuration afin de réduire les prélèvements d'eau dans la rivière ;
 - **Photoweb** : mise en place de compteurs divisionnaires pour assurer un meilleur suivi des consommations ;
- paysages et biodiversité
 - **Claircell, Lavigne** : plantation d'arbres ;



Papeteries de Clairefontaine - Groupe froid et échangeurs de chaleur

- risques industriels

- **Claircell, Exacompta, Papeteries Sill, Papeterie de Mandeure** : installation initiale ou extension de systèmes d'extinction automatiques d'incendie.

LES PROVISIONS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Depuis le 1er juillet 2014, deux des papeteries françaises du groupe sont soumises à l'obligation de constituer des garanties financières pour la mise en sécurité des usines en cas de cessation d'activité. Le montant de ces garanties s'élève actuellement à 233 k€. Cette somme pourrait notamment être utilisée pour traiter un risque environnemental résiduel avant la réhabilitation des sites.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Les papiers produits par le groupe sont majoritairement composés de fibres de cellulose. Les pâtes à papier vierges utilisées sont fabriquées à partir de bois provenant de forêts gérées durablement. Cette gestion a notamment pour but de conserver la biodiversité, d'assurer la santé et la vitalité des forêts et de garantir leurs fonctions socio-économiques. Des fibres recyclées sont également utilisées pour produire certains papiers, **Everbal** en a d'ailleurs fait sa spécialité.

Le groupe a fait certifier sa chaîne de contrôle suivant les référentiels FSC® et PEFC pour garantir la traçabilité de l'origine des fibres.



La marque de la gestion forestière responsable



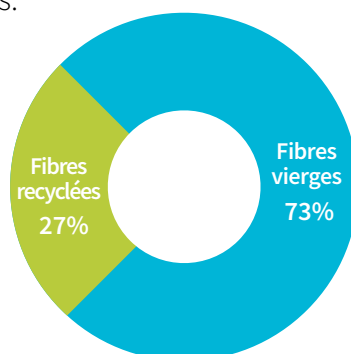
Objectif 2025

PAPETERIES : Atteindre un taux de fibres certifiées de 100 % pour les achats de pâtes à papier à base de fibres vierges.

→ **Situation à fin 2022 : 94,8 %**

Pour 2022, la consommation de fibres vierges et de fibres de récupération des sites producteurs de papier s'établit à 227 074 tonnes (185 374 tonnes en 2021). Ces usines filtrent les eaux de process afin de recycler le maximum de fibres.

Types de fibres utilisées pour la production des papiers



La production de papier nécessite également l'utilisation d'amidon, de charges minérales et d'adjuvants divers qui confèrent la coloration et les propriétés d'usage (impression, écriture) attendues pour les produits fabriqués.

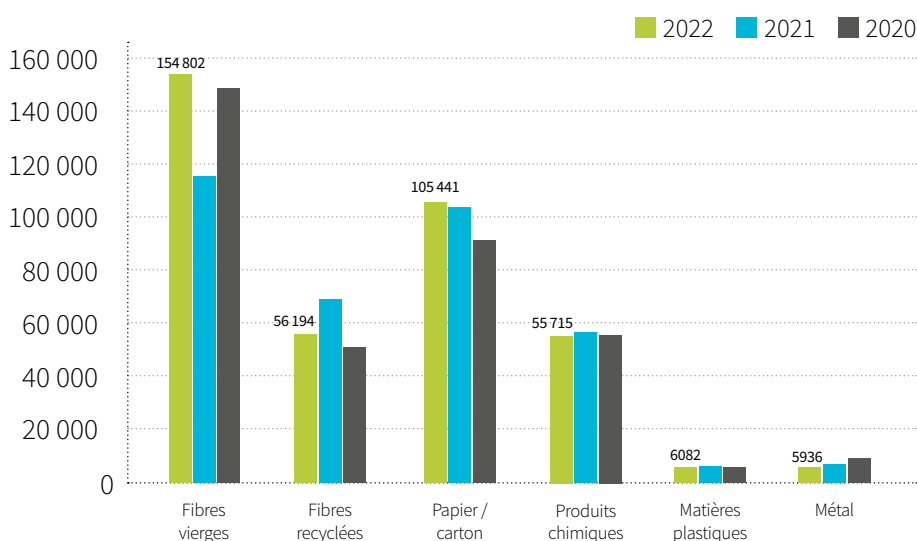
Des agents de rétention sont aussi ajoutés afin d'améliorer la fixation des adjuvants sur les fibres et ainsi limiter leur consommation.

Une partie de ces papiers est ensuite utilisée par les usines de transformation du groupe en association avec différents matériaux : carte, carton gris, éléments métalliques (ex. : oeillets, mécanismes de classeurs), colles et encres pour fabriquer des milliers de références de cahiers, blocs, répertoires, agendas et articles de classement.

Le groupe utilise également des matières plastiques pour lesquelles une grande attention est apportée. À titre d'exemple, en 2022, la société **Ernst Stadelmann** a consommé 1 522 tonnes de granules polystyrène (PS) et polypropylène (PP) pour la réalisation de produits de bureau (caisson à tiroirs, bacs à courrier...). 57 % des approvisionnements étaient constitués de granules recyclés permettant ainsi de réduire l'empreinte environnementale de l'entreprise.

Outre son importance pour la satisfaction des clients, le contrôle qualité a aussi une vertu environnementale. La vérification des produits à toutes les étapes de la production permet de détecter rapidement les dérives, d'éviter une surconsommation de matières premières et de limiter les quantités de déchets générées.

Matières premières principales* (hors emballage)
utilisées par les sites de production
(tonnes)



*Seule une partie des matières premières a pu être comptabilisée en raison de la variété des unités de mesure utilisées (à la pièce, au m, au m²). À noter également que les articles finis achetés (négoce), généralement multi matériaux, ne sont pas pris en compte.

LA GESTION DES « DÉCHETS »

Le développement du concept d'économie circulaire devrait entraîner à terme la disparition de la notion de « déchets » au profit de celle de « matières premières secondaires ». Ces matières récupérées peuvent en effet être utilisées en substitution partielle de matières premières vierges. En ce sens, l'industrie papetière est un des moteurs de l'économie circulaire.

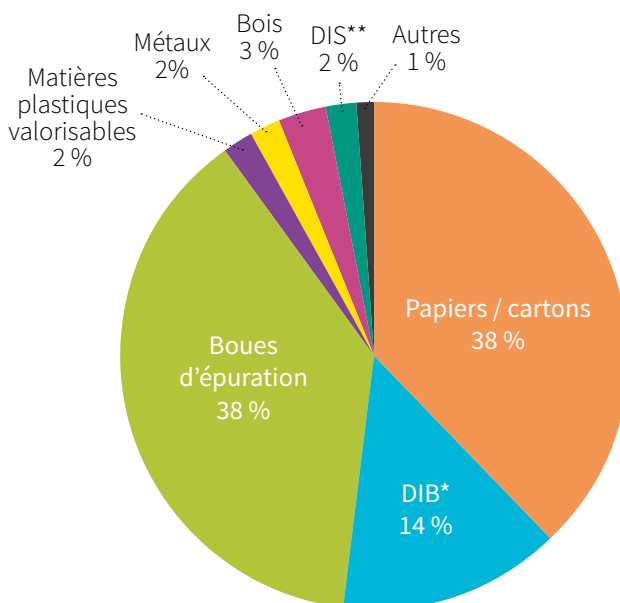
Ce principe est d'ailleurs appliqué au sein même du groupe. Une part importante des rebuts de papiers collectés sur les sites de transformation alimente l'usine d'**Everbal** spécialisée dans la production de papiers recyclés.

La collecte sélective des autres types de déchets (ex. : plastiques, métaux) permet également de favoriser leur valorisation par recyclage des matières dans les filières adaptées.

Les boues générées par les stations d'épuration des papeteries font l'objet d'une valorisation agricole précédée ou non d'une opération de compostage ou de méthanisation. Lorsque les déchets collectés ne sont pas recyclables, la valorisation énergétique est envisagée. En dernier recours, les déchets non valorisables sont transférés vers des centres de traitement spécialisés chargés de leur élimination. Nos collaborateurs sont régulièrement sensibilisés au tri des déchets de façon à améliorer nos performances.

Au total, 35 082 tonnes de déchets ont été générées par les activités du groupe en 2022, dont une majorité fait l'objet d'une valorisation.

Déchets - Répartition par catégorie



*DIB : Déchets industriels banals (déchets non recyclables)

**DIS : Déchets industriels spéciaux (Exemple : résidus de produits chimiques)

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Peu d'entreprises du groupe disposent sur site d'un système de restauration collective.

Les collaborateurs prenant leur repas sur place gèrent de façon autonome leur alimentation. Certaines entreprises ont recours ponctuellement à un service de traiteur proposant la livraison journalière de repas préparés en portions individuelles. Dans les deux cas, le risque de gaspillage alimentaire est très limité.

LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Le process de fabrication du papier est relativement gourmand en énergie :

- combustibles pour produire la vapeur nécessaire au séchage du papier,
- électricité notamment pour le raffinage des fibres, le pompage des liquides et l'entraînement des machines.



Les variations des prix de l'énergie peuvent impacter fortement les prix de revient.

Les papeteries ont donc mené de longue date des actions permettant de limiter ces consommations (isolation des hottes de sécherie, récupération de chaleur pour le chauffage des eaux de process et des locaux, installation de variateurs de vitesse sur les moteurs, etc.).

Les sites de transformation travaillent également sur ces thématiques en achetant des matériels moins énergivores ou en essayant d'optimiser l'éclairage et le chauffage des locaux.

Il est à noter que les systèmes de management de l'énergie mis en place par **Papeteries de Clairefontaine**, **Everbal** et **Falken** sont certifiés suivant la norme ISO 50001.

LES COMBUSTIBLES

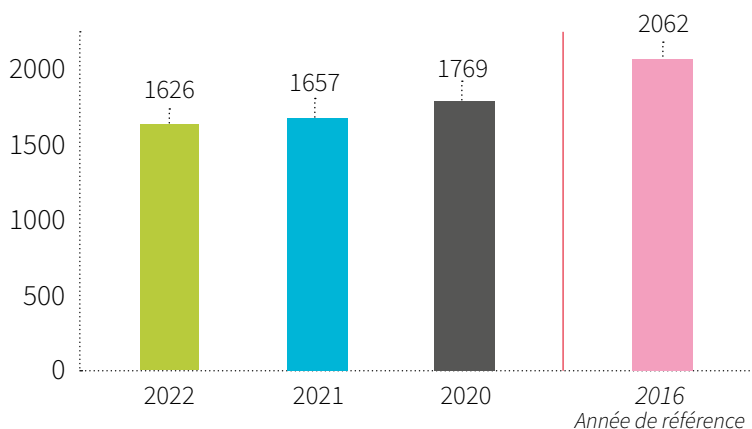
En 2022, les papeteries ont utilisé à elles seules environ 95 % des combustibles consommés par le groupe.

Le gaz naturel est le combustible majoritairement utilisé sur nos sites. Il s'agit du combustible fossile qui émet le moins de polluants lors de sa combustion.

Grâce à ses deux chaudières biomasse, **Everbal** n'utilise du fioul lourd que lors des périodes de maintenance de ses équipements principaux.

La centrale thermique des **Papeteries de Clairefontaine**, quant à elle, est basée sur le principe de la cogénération, permettant la production simultanée de vapeur et d'électricité. Pour cela le site dispose d'une turbine à gaz et de deux turbines à vapeur.

Consommation spécifique moyenne des papeteries
(kWh PCI / tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 20 % les consommations spécifiques de combustibles des installations fixes par rapport 2016.

→ **Situation à fin 2022 : - 21,1 %**

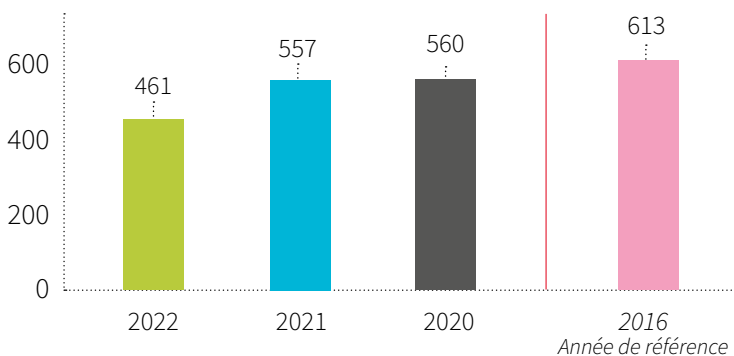
L'ÉLECTRICITÉ

Quatre sites du groupe produisent de l'électricité (**Exclair Limited, Schut Papier, Ernst Stadelmann, Papeteries de Clairefontaine**).

La majorité de l'électricité consommée provient donc du réseau de distribution.

En 2022, les papeteries ont absorbé environ 80 % de l'énergie électrique totale consommée par le groupe.

Consommation spécifique moyenne des papeteries
(kWh / tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 20 % les consommations spécifiques d'électricité par rapport 2016.

→ **Situation à fin 2022 : - 24,9 %**

L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Chaque fois que possible, le groupe a recours aux énergies renouvelables de façon à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement et notamment sur le réchauffement climatique.

Pour cela, il utilise :

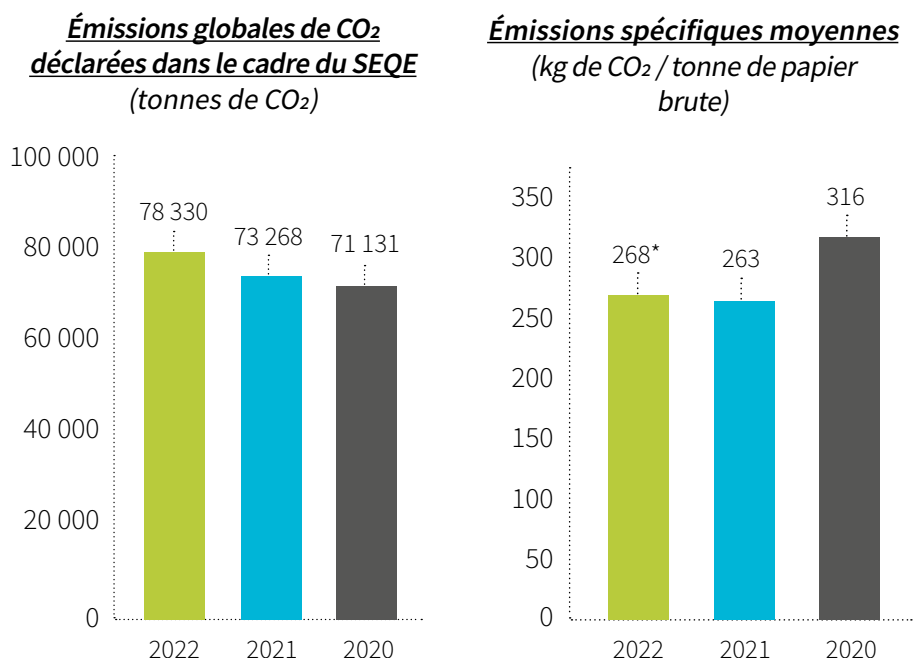
- 2 chaudières biomasse (**Everbal**),
- de la chaleur produite par une chaudière biomasse externalisée (**Ernst Stadelmann**),
- la géothermie (**Photoweb**),
- 1 turbine hydroélectrique (**Papeteries de Clairefontaine**),
- des panneaux solaires photovoltaïques (**Exclair Limited**, **Schut** et **Ernst Stadelmann**).

LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

LES GAZ À EFFET DE SERRE

LE DIOXYDE DE CARBONE (CO₂)

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont soumises au Système d'Échange de Quotas d'Émissions de gaz à effet et de serre (SEQE) mis en place par l'Union Européenne.



*Les émissions spécifiques moyennes ont augmenté en 2022, car la turbine à gaz des Papeteries de Clairefontaine a fonctionné durant sept mois contre cinq les années précédentes.



Les quotas gratuits de CO₂ alloués au groupe sont passés de 74 155 tonnes en 2013 à 56 767 tonnes en 2022. Les quotas manquants par rapport aux émissions effectives sont achetés sur le marché d'échange européen. Le CO₂, qui s'échangeait à 4 €/tonne en décembre 2016, a atteint un plus haut historique en février 2023 en dépassant la barre des 100 €/tonne.

Un des objectifs du groupe Exacompta Clairefontaine est de réduire ses émissions de CO₂ d'origine fossile en investissant dans les énergies renouvelables et en mettant en place des actions visant à limiter les consommations d'énergie.

À noter également que les **Papeteries de Clairefontaine** envoient une partie des fumées de leurs chaudières vers une unité de production de carbonate de calcium précipité (PCC). Le CO₂ nécessaire à la fabrication de cette charge minérale est capté directement dans les fumées. **En 2022, ce sont ainsi 11 318 tonnes de CO₂ qui ont été consommées par le procédé et qui n'ont pas été émises dans l'atmosphère.**

LES POSTES SIGNIFICATIFS D'ÉMISSIONS DE CO₂

Les émissions directes de CO₂ des sources fixes (installations de combustion pour la production de vapeur, le chauffage des bâtiments et la production d'électricité notamment), des sources mobiles (engins de manutention, véhicules de fonction, camions sous le contrôle des entreprises), ainsi que les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité du réseau ont été prises en compte.

Faute de données disponibles, les émissions associées aux transports des matières premières et des produits finis ainsi qu'aux déplacements des collaborateurs n'ont pu être étudiées.

Sur ce périmètre, les installations fixes de combustion représentent le poste principal d'émissions de CO₂.

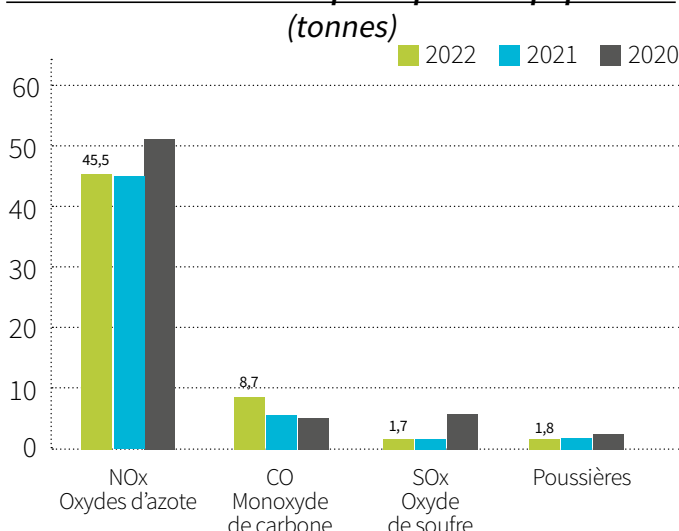
LES AUTRES GAZ À EFFET DE SERRE

À la suite de fuites de fluides frigorigènes sur des installations de climatisation, quatre sites sont à l'origine d'un rejet de 26 kg de gaz fluorés en 2022 (61 kg en 2021). Les autres entreprises du groupe n'ont pas constaté de fuite ou n'ont pu obtenir de données précises à ce sujet.

LES AUTRES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

Seules les trois papeteries françaises du groupe sont tenues de réaliser régulièrement des mesures sur les émissions de leurs chaudières.

Autres émissions atmosphériques des papeteries



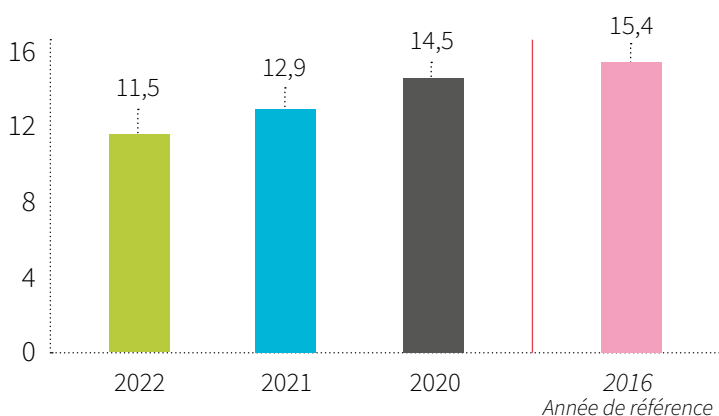
LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU

L'eau est un élément indispensable pour l'industrie papetière et il est essentiel que cette ressource reste pérenne. Le groupe Exacompta Clairefontaine met donc tout en œuvre pour la préserver et réduire ses prélèvements.

Les papeteries sont les unités les plus utilisatrices d'eau dans le groupe. En 2022, elles ont cumulé à elles seules plus de 90% des prélèvements d'eaux superficielles et souterraines, eau potable incluse. Néanmoins, la très grande majorité de l'eau puisée est restituée au milieu naturel après traitement.

Les usines du groupe n'ont jamais subi de restriction de prélèvement d'eau, à l'exception des sites papetiers lors des périodes de sécheresse sévère, sans impact sur leur niveau de production.

Prélèvement d'eau spécifique moyen des papeteries du groupe (m³/tonne de papier brute)



**Objectif
2025**

PAPETERIES : Réduire de 20 % les prélèvements spécifiques d'eau par rapport 2016.

→ **Situation à fin 2022** : - 25,4 %



LES REJETS D'EAUX USÉES

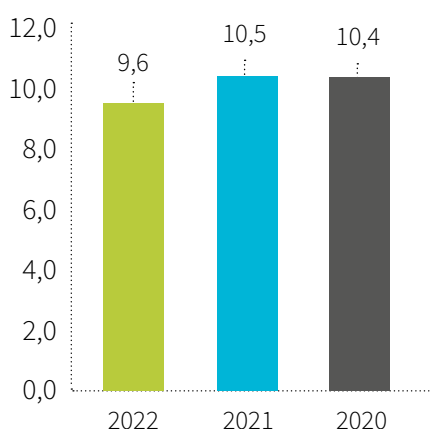
Les papeteries du groupe sont dotées de stations d'épuration permettant de limiter le rejet d'éléments polluants dans le milieu naturel.

Ce sont les seuls sites à mesurer très régulièrement, quotidiennement ou en continu pour certains paramètres, la qualité des eaux rejetées.

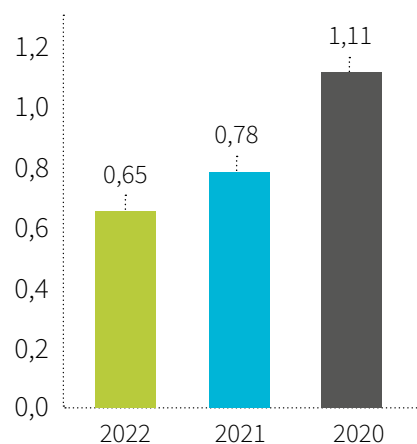
Les autres entités du groupe, ne consommant que très peu d'eau, sont raccordées à des stations d'épuration urbaines ou traitent leurs effluents comme des déchets industriels spéciaux.

Émissions spécifiques des papeteries

Volumes d'eaux usées rejetés
(m³/tonne de papier brute)



Rejets de DCO*
(kg de DCO / tonne de papier brute)



*DCO : Demande Chimique en Oxygène

LES SOLS

LE RECYCLAGE AGRICOLE DES BOUES D'ÉPURATION

Les boues d'épuration générées lors du traitement des effluents du process papetier sont généralement valorisées directement en agriculture ou préalablement transformées en compost normalisé (NF U44-095). **Papeterie de Mandeure** et **Papeteries de Clairefontaine** ont également recours à la méthanisation.

Les boues de papeteries comportent des éléments d'intérêt agronomique permettant la substitution d'une partie des engrais chimiques traditionnels.

Elles sont surtout recyclées en agriculture comme :

- amendement organique : riches en fibres de cellulose, ces boues ont une action bénéfique sur la structure des sols ;
- amendement calcique : un épandage apporte en moyenne par hectare un peu plus de 2,5 tonnes de chaux.

Les teneurs en éléments traces métalliques (ETM) et composés organiques (CTO) des boues sont très inférieures aux valeurs limites fixées par la réglementation.

LES SOLS SUR LES SITES DU GROUPE _____

Le taux moyen d'imperméabilisation des sols des sites industriels du groupe est d'environ 52 %.

Ces surfaces imperméabilisées sont constituées par les bâtiments, les voies de circulation et les parkings. Les surfaces libres sont des espaces verts, des zones de lagunage ou des réserves foncières.

La réglementation impose à tous les sites de stocker les produits et déchets potentiellement dangereux sur des dispositifs de rétention, afin de recueillir tout écoulement éventuel et ainsi réduire les risques de pollution des sols.

Aucun diagnostic de pollution des sols n'a dû être réalisé sur des sites en activité dans le groupe depuis 2003.

LES NUISANCES SONORES ET TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION

Les activités des usines sont réalisées dans des bâtiments fermés permettant de limiter les nuisances sonores pour les riverains. Quelques sites sont équipés de dispositifs d'atténuation des niveaux sonores (silencieux, cabines d'isolation phonique pour les parties bruyantes de certaines machines).

Les papeteries étant équipées de stations d'épuration, des nuisances olfactives peuvent être ressenties très ponctuellement aux abords des installations.

L'éclairage de nuit sur les sites du groupe est limité aux entités qui travaillent en équipes (matin, après-midi, nuit). Les parties non occupées ne sont pas éclairées. Dans ces usines, des éclairages extérieurs sont également maintenus pour réduire les risques d'accidents, notamment sur les voies de circulations et les parkings.

LES INCIDENTS ENVIRONNEMENTAUX

En 2022, quatre incidents sont à déplorer sur des sites industriels en France :

- **Papeteries de Clairefontaine** : effondrement d'une cuve de stockage de carbonate de calcium en solution avec déversement dans la Meurthe ;
- **Papeterie de Mandeure** : deux rejets accidentels dans le Doubs ;
- **Quo Vadis** : incendie dans un compacteur à déchets.

Les impacts environnementaux ont toutefois été limités et les actions correctives nécessaires ont été engagées.

LA BIODIVERSITÉ

Le groupe Exacompta Clairefontaine soutient différentes actions en faveur de la préservation de la biodiversité.

OCEANOSCIENTIFIC



De 2014 à 2021, les **Papeteries de Clairefontaine** ont soutenu financièrement l'association OceanoScientific qui étudie notamment les causes et conséquences du changement climatique à l'interface océan-atmosphère. Ainsi, durant cette période, l'entreprise a versé la somme de 394 k€ à cette association qui œuvre à la protection de l'Océan.



CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE

Depuis 2005, une convention de gestion lie les **Papeteries de Clairefontaine** et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Lorraine et un agriculteur exploitant. Il s'agit notamment de préserver, sur des terrains appartenant à l'entreprise, des prairies de fauche abritant un papillon inscrit sur la liste des insectes protégés en France : l'Azuré des Paluds.



En raison de la présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, cet espace naturel est également intégré à une zone Natura 2000.

OBSERVATOIRE DES CARNIVORES SAUVAGES



Depuis 2022, le groupe Exacompta Clairefontaine apporte une aide financière à l'Observatoire des Carnivores Sauvages. Le but de cette association est l'étude et la conservation des carnivores sauvages dans le Grand Est de la France. Trois espèces sont particulièrement suivies : le lynx, le loup et le chat forestier.



GROUPE D'ETUDE RAPACES VOSGES



Depuis 2022, un soutien financier est également apporté au Groupe d'Etude Rapaces Vosges qui a notamment pour objet l'étude, la surveillance et la protection de deux espèces emblématiques : le Faucon pèlerin (en couverture de ce rapport) et le Grand-duc d'Europe dont les effectifs dans le département des Vosges sont relativement fragiles.

REPORTERS SANS FRONTIERES



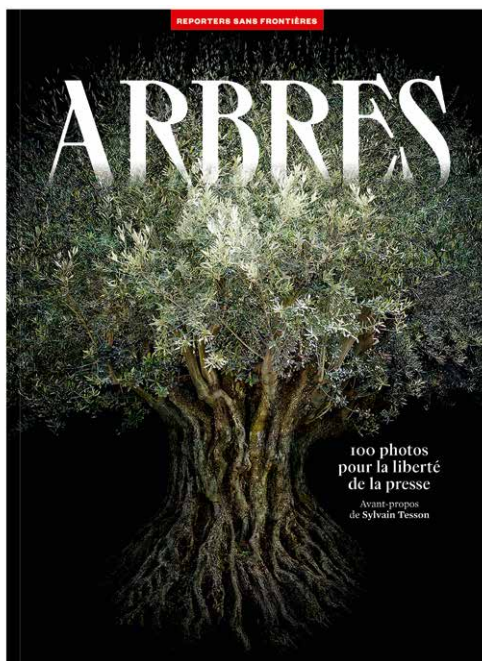
De par ses activités, Exacompta Clairefontaine est très attachée à la forêt et à l'Arbre avec un grand A. C'est donc naturellement que le groupe a apporté son aide à hauteur de 50 k€ afin que soit publié en 2022 le 70^{ème} numéro de de la collection d'albums

« 100 photos pour la liberté de la presse » consacré aux arbres.

Préfacé par Sylvain TESSON, cet ouvrage propose de magnifiques images d'arbres immortalisés par de grands noms de la photographie tels que : Yann Arthus-Bertrand, Laurent Baheux, Alexandra Boulat, Henri Cartier-Bresson, Robert Capa, Robert Doisneau, Catalina Martin-Chico, Steve McCurry, Joel Meyerowitz, Vincent Munier, Sebastião Salgado et Sabine Weiss.

L'album est découpé en cinq chapitres : L'arbre et la forêt, L'arbre et l'animal, L'arbre et l'humain, L'arbre menacé et L'arbre et la ville.

Les clichés sont notamment accompagnés de textes des biologistes Gilles Bœuf, Gilles Clément, Francis Hallé, et Marc-André Selosse.



LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Pour l'instant, les effets du changement climatique n'ont pas eu d'incidence significative sur les activités du groupe Exacompta Clairefontaine.

Néanmoins, l'industrie papetière pourrait être impactée par ce phénomène sur plusieurs plans.



Les périodes de sécheresses prolongées ont tendance à être plus fréquentes et plus sévères ces dernières années. Des restrictions d'usage de l'eau pourraient occasionner une limitation de la capacité de production des papeteries.

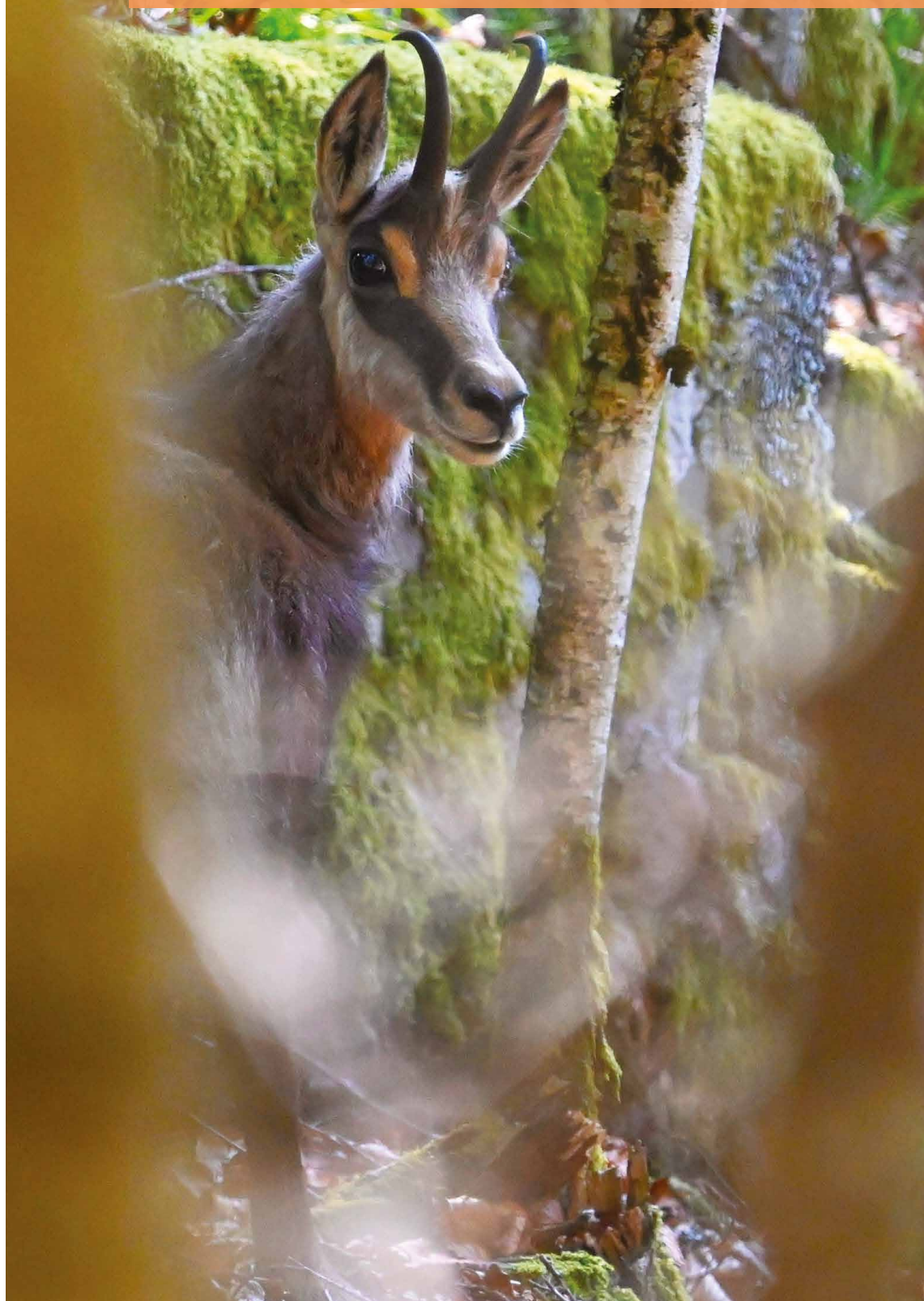


En période d'étiage, c'est-à-dire lorsqu'un cours d'eau est à son niveau le plus bas, la capacité d'autoépuration du milieu naturel est plus faible. Pendant cette période, tout dysfonctionnement d'un ouvrage de traitement des eaux usées peut entraîner un rejet néfaste pour la faune et la flore aquatiques.



Certaines matières premières utilisées par les papeteries sont issues du monde agricole, c'est notamment le cas des amidons issus du blé, du maïs et de la pomme de terre. Les dérèglements climatiques pourraient avoir des conséquences sur la disponibilité de ces ressources dont une part importante est utilisée pour l'alimentation humaine et animale.

INFORMATIONS SOCIALES



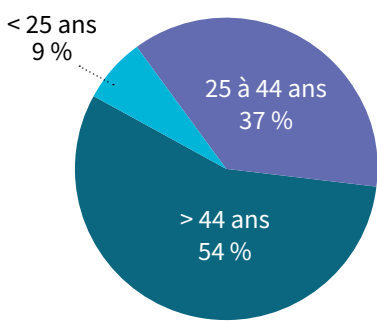
LE CAPITAL HUMAIN DU GROUPE

À fin 2022, Exacompta Clairefontaine comptait près de 3 500 salariés, dont 71 % en France.

Sur la base des données disponibles, la répartition femme/homme est respectivement de 40 et 60 %. La grande majorité d'entre eux (94 %) est employée en contrat à durée indéterminée.

En ce qui concerne les mouvements d'effectifs, les départs liés à des fins de contrat sont majoritaires (56 %), ce qui est le reflet de la saisonnalité d'une partie des activités du groupe. Le recours à des CDD ou intérimaires au cours de l'année permet de faire face à des fluctuations de travail dans les activités dites de façonnage pour préparer la rentrée scolaire, la fabrication des produits millésimés (calendriers, agendas...) ou encore les périodes de fêtes ou de vacances (livres photos).

Répartition des effectifs par catégories d'âges



54 % des salariés considérés dans l'étude ont plus de 44 ans. Or, de nombreux métiers nécessitent des connaissances et des savoir-faire qu'il est important de ne pas voir disparaître avec le départ à la retraite des plus âgés.

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Face aux évolutions du marché et des nouvelles technologies, les entreprises du groupe doivent être agiles pour s'adapter rapidement à la demande. Cela nécessite d'accompagner et d'anticiper la transformation des métiers et de l'organisation du travail.

Ainsi, en étroite collaboration, les équipes des ressources humaines et les responsables d'activités s'attachent en permanence à mettre en adéquation les compétences des collaborateurs et les besoins des entreprises. Une fois ces besoins identifiés, des programmes de formation sont établis et mis en oeuvre.

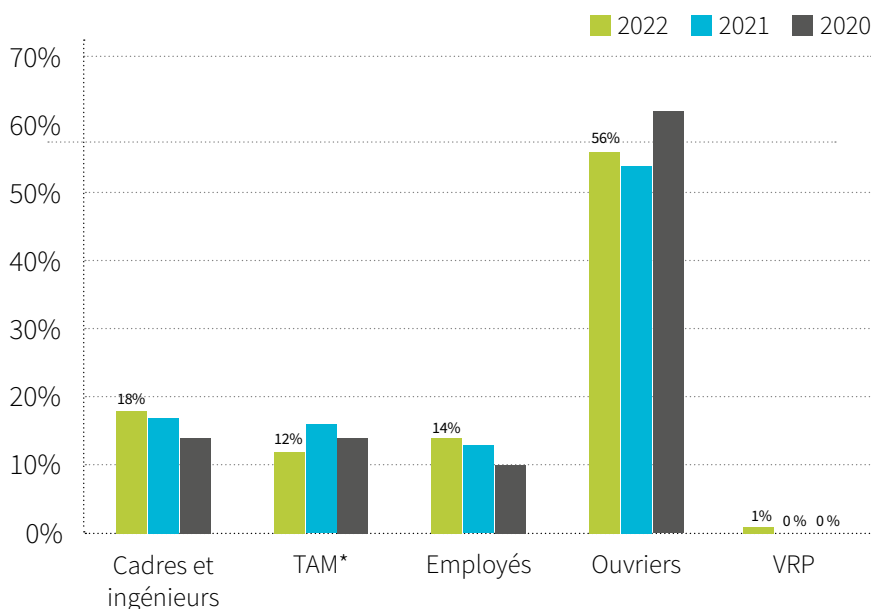
Dans cet environnement en mouvement, la reconnaissance et la transmission des savoir-faire sont néanmoins essentielles et l'anticipation des départs en retraite primordiale.

Pour ce faire, des entreprises du groupe encouragent notamment les salariés à faire reconnaître leurs compétences spécifiques ou transverses par le biais des certificats de qualification professionnelle (CQP).

Des entreprises pratiquent également le tutorat afin de transmettre le savoir-faire des personnels expérimentés avant leur départ en retraite ou pour développer la polyvalence des salariés.

En 2022, les entreprises participant à l'étude ont dispensé, directement ou par le biais d'organismes agréés, un total de 26 032 heures de formation (27 087 heures en 2021) pour un coût de 1 575 k€ (1 702 k€ en 2021).

Répartition du nombre d'heures de formation par catégorie socioprofessionnelle



*Techniciens et Agents de Maîtrise



Objectif 2025

PAPETERIES : Atteindre un taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise d'au moins 35 %
 → **Situation à fin 2022 : 28,9 %**

ÉGALITÉ DES CHANCES ET DIVERSITÉ

Les principes d'égalité professionnelle, de non-discrimination et de diversité sont des valeurs essentielles que le groupe Exacompta Clairefontaine tient à garantir.

Le groupe privilégie les compétences dans l'accès à l'emploi comme dans l'évolution professionnelle, indépendamment du sexe ou de l'origine ethnique des salariés.

La formation professionnelle est un levier majeur qui participe à la réduction des inégalités existantes dans les parcours professionnels des hommes et des femmes.

Le groupe intègre également dans ses effectifs des personnes en situation de handicap, au moins 131 à fin 2022, en adaptant si nécessaire les postes de travail.

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES SALARIÉS

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

Une autre préoccupation du groupe est d'assurer à ses collaborateurs les meilleures conditions de travail pour garantir leur santé et leur sécurité.

Dans cette optique, chaque site dédié à la production ou à la logistique dispose d'un référent sécurité.

Sur la base de l'analyse des risques professionnels, des plans d'actions sont mis en œuvre pour éliminer ou atténuer les risques qui ne peuvent cependant pas être totalement évités.

En 2022, plus de 941 k€ (692 k€ en 2021) ont été investis pour améliorer la sécurité du personnel.

Un aperçu des actions menées est présenté ci-dessous :

- réduction des travaux répétitifs et amélioration de l'ergonomie
 - **AFA, Papeteries de Clairefontaine** : achat de chaises, repose-pieds, souris ergonomiques, de lampes loupes et de porte-documents ;
 - **Manuclass** : acquisition d'une scotcheuse automatique, modifications de machines pour limiter les bourrages, modification de l'inclinaison de margeurs pour réduire les sollicitations des épaules et des poignets ;
 - **Quo Vadis, Manuclass, Papeteries de Clairefontaine** : achat de transpalettes haute levée électriques ;
 - **Madly** : installation d'une machine à cirer automatique (dépose de cire sur les bouchons) et d'une table élévatrice ;
 - **Quo Vadis** : modification de la zone de réception des produits sur une machine, mise en place d'une estrade d'accès ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : au niveau du poste d'emballage des bobines, mise en place d'un robot de pose automatique des disques en carton pour la protection des flancs de bobine, achat de tables élévatrices ;
- aide à la manutention et à la limitation du port de charges
 - **Papeteries de Clairefontaine, Quo Vadis** : modernisation du parc d'engins de manutention ;
 - **Papeteries de Clairefontaine** : mise à disposition d'un retourneur de fûts, installation d'un appareil d'aide à la manutention des sacs d'amidon ;
- sécurisation et amélioration des équipements de travail
 - **CFR** : installation de barrières de sécurité ;

- **Everbal** : achat de broches gonflables pour les bobineuses, réfection du dispositif de manutention en section de presse de la machine à papier, réfection de la centrale de détection de gaz du local hydrosulfite, remplacement du filet de sécurité au-dessus de la toile de formation ;
- **Papeteries de Clairefontaine** : implantation d'une ligne de convoyage automatique des bobines depuis le poste d'emballage jusqu'à l'entrepôt de stockage, acquisition d'une plateforme individuelle et d'un échafaudage roulant pour sécuriser les accès en hauteur.



Papeteries de Clairefontaine - Robot de pose automatique de disques en carton

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

En 2022, dans les sociétés étudiées, les accidents du travail, accidents de trajet compris, ont occasionné 3 820 jours d'arrêt (2 510 jours en 2021).

	2022	2021	2020
Taux de fréquence			
Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées	24,6	20,9	23,0
Taux de gravité			
Nombre de journées de travail perdues pour 1 000 heures travaillées	0,8	0,5	0,8

En ce qui concerne les déclarations de maladies, 9 ont été reconnues au titre de maladies professionnelles dans les sites français du groupe (9 en 2021).

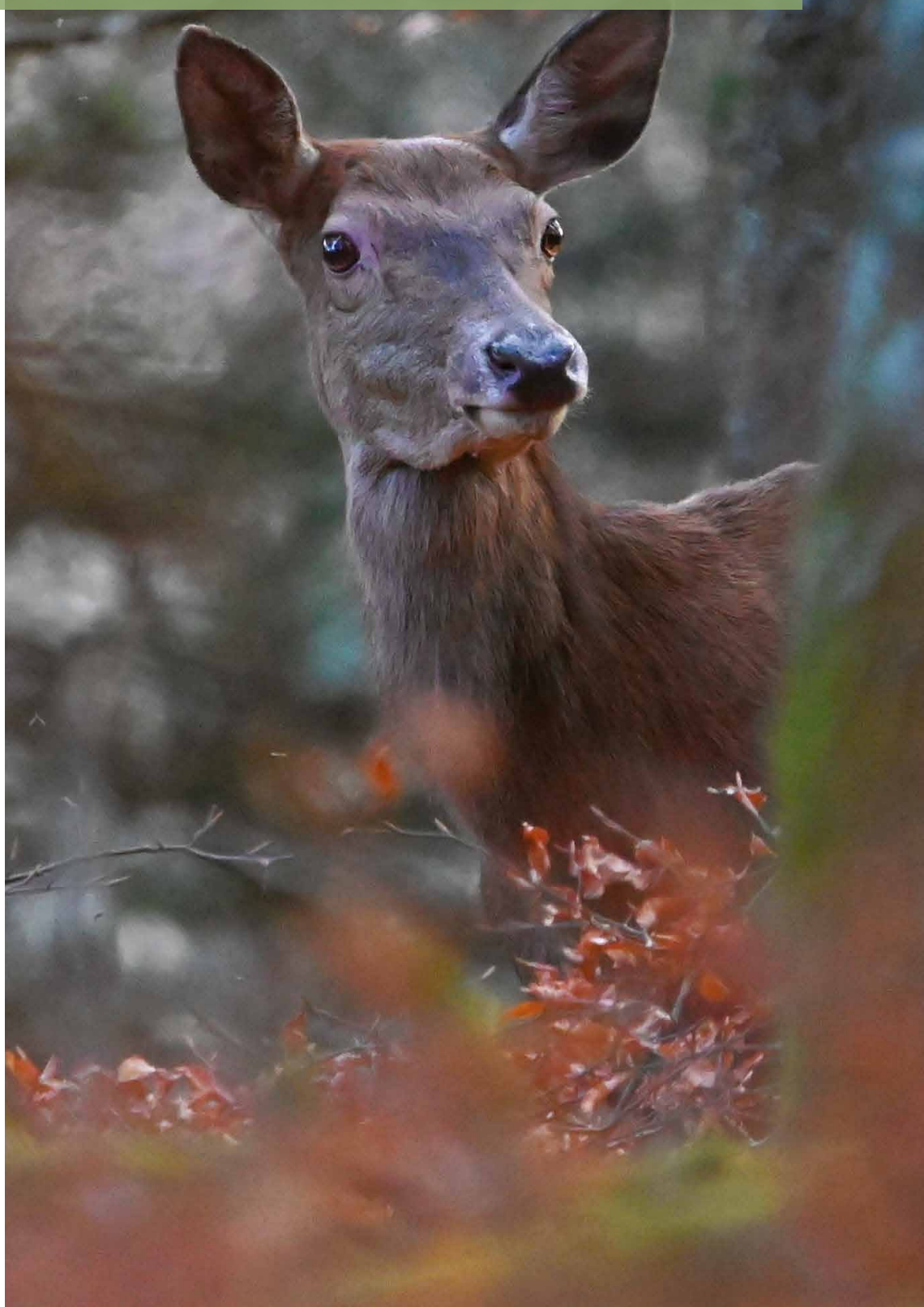
Le groupe Exacompta Clairefontaine renforce en permanence sa politique en matière de sécurité afin d'atteindre progressivement le niveau d'accidentologie le plus faible possible.



Objectif
2025

GROUPE : Obtenir un taux de fréquence inférieur à 15.
→ Situation à fin 2022 : 24,6

AU CŒUR DES TERRITOIRES



IMPACTS TERRITORIAUX ET ÉCONOMIQUES

Chaque filiale d'Exacompta Clairefontaine est un acteur social et sociétal important en raison de son influence sur les populations locales et de son impact sur sa région d'implantation. Le recrutement est fait généralement avec des personnes proches des usines ou des sites d'exploitation mais également dans un périmètre plus large sur des compétences spécifiques.

Par exemple, dans le village d'Étival-Clairefontaine (Vosges), les **Papeteries de Clairefontaine** existent depuis 1858 et emploient environ 550 salariés. Des liens très étroits se sont donc tissés au fil du temps avec les villes et les villages alentours.

Durant ces trente dernières années, la croissance du groupe s'est en partie faite par des rachats d'entreprises. Elles sont le plus souvent maintenues sur place en les spécialisant sur leur cœur de métier. Ainsi, en France, en 2022, 88 % des salariés travaillent dans des sites situés en dehors de la région francilienne.

Depuis l'origine, les actionnaires majoritaires du groupe font partie d'une même famille. On trouve également chez les ouvriers et employés la 6^{ème} voire 7^{ème} génération. La tradition de rentrer dans la même usine que ses parents demeure aujourd'hui encore une réalité.

POLITIQUE FISCALE

Le groupe est peu exposé au risque d'évasion fiscale en raison notamment de son organisation. Aucune entité du groupe n'est implantée dans un « paradis fiscal ».

Toutes les sociétés françaises, à l'exception de Fizzer, sont intégrées fiscalement avec une neutralité d'opérations internes au regard de l'impôt.

Les risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges sont présentés dans le rapport de gestion du groupe.

Les déclarations fiscales, le paiement des impôts et taxes ainsi que la comptabilité sont établis et acquittés dans chaque pays d'implantation des filiales.

Les transactions avec les filiales étrangères sont réalisées dans le respect des principes de l'OCDE relatifs aux prix de transfert.

LA LOYAUTE DES PRATIQUES

La lutte contre toute forme de corruption (active ou passive) et contre le blanchiment est une préoccupation importante pour la direction générale. Un code de conduite a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs du groupe en 2017. Il répond, en particulier, aux exigences de la loi du 8 novembre 2016, dite Sapin 2, pour la prévention et la détection des actes de corruption ou de trafic d'influence et est disponible sur le site internet du groupe.

LES ACHATS ET LA SOUS-TRAITANCE

Exacompta Clairefontaine est un groupe français à vocation européenne. Les enjeux sociaux et environnementaux sont pris en compte au travers des certifications exigées par nos clients ou mises en œuvre dans le cadre de la politique QSE du groupe.

Les fournisseurs de matières premières fibreuses (pâtes et papiers) sont pour l'essentiel certifiés FSC®, PEFC ou Ange Bleu.

Les fournisseurs imprimeurs sont en général certifiés Imprim'Vert®. Dans le choix de chaque fournisseur et des produits, le critère du respect de l'environnement est requis. Des éléments de preuve peuvent être exigés et contrôlés, notamment pour les produits certifiés Écolabel Européen.

Le groupe fait peu appel à la sous-traitance et lorsqu'il y a recours, les sous-traitants sont principalement locaux. Ces opérations peuvent également être réalisées au sein même du groupe.

LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

La santé et la sécurité de nos consommateurs sont primordiales. Certaines gammes de produits doivent respecter les exigences normatives et réglementaires relatives à la sécurité des jouets ou à la sécurité sanitaire des matériaux et emballages au contact des aliments. Par exemple, tous les produits de la gamme **Avenue Mandarine** disposent d'un marquage CE jouets.

LES PARTENARIATS

Le groupe est fortement engagé auprès des jeunes dans leur pratique du sport. Chaque discipline participe à l'évolution et à la construction des enfants en véhiculant des valeurs de respect, de dynamisme, de performance, d'ambition et d'égalité.



Olympique lyonnais

Exacompta Clairefontaine sponsorise de nombreuses équipes sportives de jeunes en France et pour différentes disciplines comme le football, le basket, le rugby, le handball (PSG), le hockey ou encore le cyclisme.

Présent dans le monde amateur et loisirs, **Clairefontaine Rhodia** s'associe également à de prestigieux clubs nationaux de football en devenant sponsor maillot principal des équipes de jeunes (de 7 à 19 ans, garçons et filles). Le groupe soutient l'Olympique Lyonnais, le FC Nantes, l'OGC Nice, le SM Caen, le Football Club Sochaux-Montbéliard et l'AJ Auxerre.

Le groupe soutient également le domaine culturel, dont des festivals ainsi que plusieurs projets au travers du mécénat. Les sociétés s'engagent aussi dans le tissu associatif local lié à leurs salariés.

LES DROITS DE L'HOMME ET LES ACTIONS ÉDUCATIVES

Le groupe Exacompta Clairefontaine est particulièrement attentif au respect des droits de l'Homme et des droits fondamentaux au travail. L'éducation est le pilier principal des actions de soutien menées par le groupe en faveur de ces principes majeurs. Soutenir la réussite scolaire des enfants est une évidence pour Exacompta Clairefontaine qui met en oeuvre des projets concrets en matière d'éducation et de sensibilisation du public aux droits de l'enfant.

SOUTIEN À UNICEF

De 2004 à 2021, Clairefontaine Rhodia a versé à UNICEF près de 4 610 k€ pour soutenir le programme « Éducation au Togo » et plus globalement de lui permettre de poursuivre sa mission pour améliorer les droits des enfants les plus vulnérables dans le monde.

SOUTIEN À HANDICAP INTERNATIONAL

A partir de 2022 et pour les années à venir, Clairefontaine Rhodia a décidé de soutenir Handicap International. Une somme de 150 k€ a déjà été versée sur la période 2021-2022.

Cette ONG est une association de solidarité internationale indépendante qui intervient depuis 40 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie.

Cette action se place dans la continuité d'une volonté de Clairefontaine de porter, depuis plusieurs années, une attention particulière aux personnes handicapées. En effet, il y a 10 ans déjà, Clairefontaine innovait en créant sa première gamme de papeterie adaptée aux besoins spécifiques des personnes avec une déficience visuelle. En s'associant à Handicap International, expert de l'inclusion, Clairefontaine, acteur engagé dans l'apprentissage et le savoir, veut aller plus loin et répondre à de nouveaux besoins.

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SCOLAIRE __

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école : elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Lorsqu'un enfant ou un adolescent est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle donc de harcèlement.

Depuis 2019, Clairefontaine s'est engagé pour favoriser la sensibilisation des plus jeunes à ce fléau.

Pour la rentrée scolaire 2022, Clairefontaine a renforcé son engagement en lançant un grand mouvement de libération de la parole sur les réseaux sociaux : **#HASHTAGROUGE**.

Pour lutter contre le harcèlement scolaire, la première chose à faire, c'est d'en parler. C'est pourquoi Clairefontaine a souhaité donner la parole à des influenceurs, victimes, témoins, professeurs ou anciens harceleurs pour s'exprimer sur ce sujet et inviter les jeunes à en faire de même à travers le **#HASHTAGROUGE**.



Ainsi, @SundyJules, @SullivanGwed, @theodortytb, @MsiieurleProf, @Sparkdise, @WesleyKrid entre autres ont pris la parole sur les réseaux sociaux pour partager leur expérience et leurs conseils pour s'en sortir.

Certains témoignages ont été relayés par l'intermédiaire de Konbini (média en ligne) pour assurer une visibilité encore plus forte du mouvement auprès d'une cible très large (jeunes, parents, corps enseignant...).

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ENJEUX



Enjeux	Politique	Indicateur	Objectifs 2025	Résultats à fin 2022
Gestion durable des forêts	Achat de pâtes à papier vierges certifiées FSC et PEFC	Taux d'achat de fibres certifiées	100 %	94,8 %
Maîtrise des consommations énergétiques	Recherche de sources d'économie d'énergie et mise en place de plans d'actions	Consommation spécifique de combustibles (kWh PCI / tonne de papier brute)	Réduction de 20 % par rapport à 2016	- 21,1 %
		Consommation spécifique d'électricité (kWh / tonne de papier brute)	Réduction de 20 % par rapport à 2016	- 24,9 %
Préservation des ressources en eau	Recherche de sources d'économie d'eau et mise en place de plans d'actions	Prélèvements spécifiques d'eau (m ³ / tonne de papier brute)	Réduction de 20 % par rapport à 2016	- 25,4 %
Préservation de la santé et de la sécurité des salariés	Exploitation du document d'évaluation des risques professionnels, mise en place de plans d'actions	Taux de fréquence des accidents du travail Nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1 000 000 d'heures travaillées	< 15	24,6
Gestion et développement des compétences des salariés	Identification des compétences existantes à maintenir et des nouvelles à développer, mise en place de plans d'actions	Taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise	≥ 35 %	28,9 %

Taux de couverture

- des indicateurs environnementaux : 100 %

- des indicateurs sociaux : 94,6 %

RAPPORT DE VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

La déclaration de performance extra-financière revue concerne l'exercice clos le 31 décembre 2022.

À l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1877 (dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la Déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel », pour l'exercice clos le 31/12/2022 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous attirons votre attention sur la nécessité de garantir la bonne anticipation de la collecte des données par l'ensemble des sites inclus au sein du périmètre de cette DPEF afin de respecter l'échéance fixée. Par ailleurs il est important de veiller à ce qu'un responsable de collecte par site soit identifié (personne maîtrisant les sujets sur lesquels des données sont reportées en lien avec son site) et ainsi en capacité d'être sollicité pour les éventuels temps d'échanges (en distanciel ou directement sur site) suggérés lors de l'audit extra-financier ;
- En outre, nous vous encourageons à réaliser sous forme schématique un modèle d'affaires, ce qui permettrait au lecteur de bien appréhender l'activité du Groupe Exacompta Clairefontaine avec un visuel clair et pédagogique ;
- Par ailleurs, nous vous invitons à bien appréhender le caractère stratégique de chaque donnée chiffrée identifiée comme indicateur clé de performance. Et enfin, dans le même état d'esprit, nous observons l'absence d'indicateur clé de performance en lien avec le pilier sociétal.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE _____

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS _____

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ _____

Il appartient au Conseil d'administration :

- De sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- D'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- Ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT _____

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE —

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ _____

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822.11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES _____

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés au cours du mois d'avril 2023 sur une durée totale d'intervention d'environ 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale.

Nous avons mené 6 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration [représentant notamment les directions qualité/sécurité/environnement, direction, ressources humaines].

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX _____

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques sociaux ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance, afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en *Annexe 1*. Pour les risques relatifs au changement climatique et la qualité des produits/services et relation clients, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités précisée en *Annexe 1* ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en *Annexe 1*, nous avons mis en oeuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 9,3% et 21,06% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation;

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Niort, le 27 avril 2023

L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT
GROUPE Y Audit



Arnaud MOYON
Associé Département Développement Durable

Annexe 1 : Entités contributrices

Enjeux	Indicateurs sélectionnés	Sélections d'entités contributrices	Taux de couverture des tests (en fonction des effectifs)	Taux de couverture moyen
Gestion et développement des compétences des salariés	Taux d'emploi des cadres, techniciens et agents de maîtrise	Exacompta Falken Schut Paper	17,11 %	13,2 %
Préservation de la santé et de la sécurité des salariés	Taux de fréquence des accidents du travail	Exacompta Schut Paper	9,29 %	
Préservation des ressources en eau	Nombre de m ³ d'eau prélevé pour 1 tonne de papier	Papeteries de Clairefontaine Schut Paper	17,37%	18,55 %
Maîtrise des consommations énergétique	Consommation spécifique de combustibles	Papeteries de Clairefontaine Papeteries de Mandeure	19,73 %	
	Consommation spécifique d'électricité	Papeteries de Clairefontaine Schut Paper Papeteries de Mandeure	21,06 %	
Gestion durable des forêts	Part des fibres recyclées sur la production totale de papier	Papeteries de Clairefontaine	16,04 %	



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Siège social
19, rue de l'Abbaye
88480 ETIVAL-CLAIREFONTAINE
www.exacomptaclairefontaine.fr